



13 rue Gustave Eiffel  
33850 Léognan  
06 22 18 22 18  
acru@hotmail.fr  
www.acru.fr

## AJOUT DE CHIEN SUR LA CARTE PROFESSIONNELLE

### OBJECTIF

Formation et délivrance de l'attestation afin d'inscrire un nouveau chien sur la carte professionnelle d'agent cynophile en sécurité privée, (conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.)

### PUBLIC CONCERNE

Agents cynophiles de sécurité privée.

### NOMBRE DE STAGIAIRES

8 personnes max. par session.

### DELAI D'ENTREE EN FORMATION

1 à 2 semaines

### PREREQUIS

Être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité.

Être propriétaire de son chien (âge minimum 18 mois à l'issue de la formation).

Chien à jour de ses vaccinations (C/H/L/P/Pi +R).

Chien inscrit au Livre des origines ou chien dont le phénotype doit correspondre à une des races de chiens habilitées au mordant, telles que définies par la Société Centrale Canine.

### DUREE DE LA FORMATION

70 heures minimum (article R.612-29 du Code de la Sécurité Intérieure). Ces 70 heures ne sont pas obligatoirement à effectuer de façon consécutive. Elles peuvent être réparties selon la disponibilité de l'agent.

### TARIF

**800 € TTC** (70 heures). Dans le cas où une formation plus longue devrait être nécessaire, selon le résultat de l'évaluation initiale, 15 €/ heure supplémentaire jusqu' 10 heures. Au-delà, les heures seront forfaitisées en fonction du besoin.

### TEST D'EVALUATION PRATIQUE INITIALE AVANT LE DEBUT DE L'ACTION DE FORMATION

L'évaluation pratique initiale est indispensable pour connaître le niveau de chien et déterminer la durée de la formation, qui peut en cas de besoin être supérieure à 70 heures.

### MODALITES PRATIQUES

La formation est organisée en accord entre le Responsable Formation et le stagiaire, en fonction des disponibilités de celui-ci et du résultat de l'évaluation initiale. Un livret d'accueil sera remis au stagiaire avant le début de la formation.

### METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode active et démonstrative, adaptée à la progression du binôme, basée sur des exercices pratiques avec mises en situation.

Plateau technique 28 chemin du Barp 33850 Léognan, terrain agréé par la DDPP, bâtiment d'accueil, toilettes, parking ombragé.

Matériels aux normes en vigueur liés à la pratique du mordant et de l'obéissance, émetteurs-récepteurs, ...

Autres sites d'entraînement sous convention, à proximité, dans des environnements divers (bâtiments, hangars, bois...).



13 rue Gustave Eiffel  
33850 Léognan  
06 22 18 22 18  
acru@hotmail.fr  
www.acru.fr

## PROGRAMME

### **Obéissance et sociabilité du chien.**

Maîtriser :

- les techniques d'obéissance ;
- l'adaptabilité du chien envers son environnement ;
- les techniques du binôme maître-chien.

### **Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense.**

Maîtriser :

- l'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée ;
- faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ;
- une action mordante.

### **Détection de personnes et d'objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes.**

Comprendre et utiliser de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine, visuelle et auditive, pistage).

Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde.

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lors de l'entretien d'évaluation du stagiaire, l'identification d'un besoin en termes d'accessibilité à la formation face à une problématique de handicap sera abordée. En cas de besoin, la durée, le déroulé et les méthodes pédagogiques pourront être adaptés.

## SUIVI ET VALIDATION DE L'ACTION DE FORMATION

Feuille de présence, cahier de mordant, document de suivi individuel et échanges réguliers entre le formateur et l'agent afin d'adapter les processus à la progression du binôme.

A l'issue de la formation, le binôme maître-chien effectuera une évaluation pratique identique à celle requise pour l'obtention du titre « Agent de Sécurité Cynophile », démontrant l'acquisition des différents modules du programme. Il sera demandé au stagiaire de remplir un questionnaire de satisfaction.

Après réussite de l'évaluation finale, il sera remis au stagiaire une attestation « ajout de chien », document exigé par le CNAPS pour l'inscription du nouveau chien sur la carte professionnelle.

## DOCUMENTS A FOURNIR

- CV
- Copie de la pièce d'identité / titre de séjour
- Copie de la carte professionnelle
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Carte ICAD
- Carnet de vaccination
- Chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie : permis de détention, autorisation d'aptitude et évaluation comportementale.

## CONTACT

Marie ELLIE  
Responsable administrative  
06 37 06 42 88